

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS "SNICKERS WORLD CUP QUIZ"

1. **Promoteur** : Dislog Group, SA, inscrite au Registre du commerce de Casablanca sous le numéro 403199, dont le siège social est à Zone Industrielle Ouled Saleh - Bouskoura - Casablanca, représentant Snickers au Maroc. Ce jeu est organisé en collaboration avec STAND AGENCY Société à responsabilité limitée de droit marocain, dont le siège social est situé au 49, Rue Jean Jaurès, 6ème étage, Appartement 12, Quartier Gauthier Casablanca Maroc, inscrite au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 568719.
2. **Durée du jeu** : Le jeu est actif du 25/06/2026 au 10/08/2026. Les participations sont acceptées uniquement durant cette période.
3. **Éligibilité** : Ouvert exclusivement **aux résidents légaux du Royaume du Maroc**, âgés de dix-huit (18) ans ou plus à la date d'inscription. Nul partout où la loi l'interdit.
4. **Admissibilité** : Le jeu-concours **Snickers World Cup Quiz** est ouvert uniquement aux personnes qui participent sur la page du jeu-concours en ligne <http://snickersjeu.ma/> et qui ont dix- huit (18) ans à la date d'inscription. Le concours est uniquement ouvert aux résidents légaux du Royaume du **Maroc et est nul là où la loi l'interdit. Le concours est soumis à toutes les lois et réglementations nationales et locales applicables. Les dispositions interdites par la loi sont nulles et non avenues.**
5. **Accord sur le règlement** : En participant au jeu "Snickers World Cup Quiz", vous acceptez d'être entièrement et inconditionnellement lié par le présent règlement. Vous déclarez et garantisiez que vous remplissez toutes les conditions d'admissibilité énoncées dans ce document. En outre, vous acceptez que les décisions prises par Dislog Group et Stand Creative Agency soient définitives et contraignantes en ce qui concerne tous les aspects du jeu. Ce concours est soumis à toutes les lois nationales et locales applicables.
6. **Comment participer** : Pour participer au jeu-concours "Snickers World Cup Quiz", chaque participant doit se rendre sur le site officiel <http://snickersjeu.ma/> et remplir le formulaire en ligne avec l'ensemble des informations demandées. La participation est conditionnée à un achat minimum de 40 DH en produits des marques Snickers, Mars, Bounty, Twix, M&M's et Maltesers. Le participant doit télécharger une preuve d'achat (une photo d'un ticket de caisse...) valide (entre le 25/06/2026 et le 10/08/2026), provenant des enseignes Carrefour & Afriquia, justifiant cet achat. Une fois le formulaire complété et la preuve d'achat soumise, le participant doit

répondre à une série de 5 questions. Seules les participations disposant d'un ticket conforme et d'un formulaire complet seront considérées comme valides. Les participants obtenant au moins 3 bonnes réponses sur 5 seront automatiquement qualifiés pour participer à la tombola. Chaque ticket de caisse ne peut être utilisé qu'une seule fois, et toute tentative de fraude ou de duplication entraînera l'annulation de la participation.

7. **Tirage au sort :** Un tirage au sort sera organisé **après** la clôture du jeu-concours pour déterminer 30 gagnants. Les gagnants seront sélectionnés pour remporter la liste de gains suivants : 5 TVs SAMSUNG 58 UHD 4K, 25 lots: Maillots Officiels Équipe du Maroc, Écharpes Équipe du Maroc, Casquettes Équipe du Maroc.
8. **Modalité du tirage au sort :**
Le tirage au sort sera effectué à la fin de la période du jeu sous la supervision d'un notaire dûment habilité, en présence de représentants de STAND AGENCY. Le notaire procédera à la vérification de l'éligibilité des participants, notamment la validité des preuves d'achat, le respect des conditions de participation et l'obtention d'au moins 3 bonnes réponses sur 5 au quiz. Le tirage au sort sera réalisé de manière totalement aléatoire parmi les participations éligibles. Les résultats validés par le notaire sont considérés comme définitifs et ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.
9. **Notification des Gagnants :** Tout participant déclaré gagnant sera informé par appel téléphonique. En cas d'absence de réponse lors du premier appel, deux autres tentatives seront effectuées dans les 15 minutes suivant l'appel initial. Si un gagnant ne répond pas après trois tentatives, Dislog Group et/ou Stand Creative Agency contacteront les participants suivants dans l'ordre chronologique du classement pour remplacer les gagnants initiaux qui n'auraient pas répondu. Cette procédure s'applique également en cas de refus du gain par un gagnant.
10. **Remise des Prix :** La remise des prix sera effectuée par Dislog Group. Tout gagnant devra se présenter au siège de l'agence DISLOG la plus proche du lieu d'habitation, muni d'une pièce d'identité valide et d'une décharge signée et légalisée pour recevoir son prix.
11. **Conditions de Réception des Prix :** La réception des prix est conditionnée par le respect de toutes les lois et réglementations nationales et locales applicables. Toute violation des règles officielles du jeu par un gagnant, à la discrétion exclusive de l'organisateur du jeu, entraînera sa disqualification en tant que gagnant du concours et l'annulation immédiate de tous ses privilèges en tant que gagnant.

12. **Droits de Dislog Group :** Dislog Group, à sa seule discrétion et pour garantir l'intégrité du jeu-concours "Snickers World Cup Quiz", se réserve le droit d'annuler la participation ou les réponses d'un participant pour toute raison jugée appropriée. Cela inclut, mais sans s'y limiter, les participations multiples du même utilisateur provenant d'adresses IP ou de comptes de messagerie différents, les participations multiples d'un même ordinateur au-delà de ce qui est autorisé par le règlement, ou l'utilisation de robots, macros, scripts ou toute autre forme technique automatisée de participation. Ces actions sont prises pour préserver l'équité et la transparence du concours.
13. **Sanctions pour comportement inapproprié :** Toute tentative par un participant de nuire délibérément au site web du concours ou de perturber le fonctionnement légitime du jeu "Snickers World Cup Quiz" peut constituer une infraction aux lois pénales et civiles. Dans le cas où une telle tentative serait détectée, Dislog Group se réserve le droit de prendre toutes les mesures légales nécessaires contre cette personne, y compris, sans s'y limiter, la demande de dommages-intérêts dans le cadre des dispositions légales en vigueur.
14. **Communication :** En participant au jeu-concours "Snickers World Cup Quiz", vous acceptez de recevoir des bulletins d'information et des communications par courriel de la part de Dislog Group et de Stand Creative Agency. Ces communications peuvent inclure des mises à jour, des informations promotionnelles et d'autres annonces liées au concours. Si vous souhaitez ne plus recevoir ces communications, vous avez la possibilité de vous désabonner à tout moment en utilisant le lien de désinscription fourni dans chaque courriel.
15. **Limitation de la responsabilité :** En participant au jeu "Snickers World Cup Quiz", vous consentez à libérer et à exonérer Dislog Group ainsi que ses filiales, sociétés affiliées, agences de publicité et de promotion, partenaires, représentants, agents, successeurs, cessionnaires, employés, responsables et directeurs de toute responsabilité pour des préjudices, maladies, blessures, décès, pertes, litiges, réclamations ou dommages qui pourraient survenir, directement ou indirectement. Cela inclut, sans limitation, ceux résultant de : (i) votre participation au jeu-concours, (ii) l'acceptation, la possession, l'utilisation ou la mauvaise utilisation de tout prix, (iii) des défaillances techniques de toute nature, y compris mais sans se limiter au mauvais fonctionnement d'ordinateurs, de réseaux, de matériels ou de logiciels, (iv) l'indisponibilité ou l'inaccessibilité de transmissions, de services téléphoniques ou d'Internet, (v) toute intervention humaine non autorisée pendant le processus de participation ou la promotion, et (vi) toute erreur électronique ou humaine pouvant affecter la gestion de la promotion ou le traitement des participations.

16. **Politique de confidentialité :** Les informations fournies par les participants lors de leur inscription au jeu Snickers World Cup Quiz sont soumises à la politique de confidentialité disponible sur le site <http://snickersjeu.ma/>. Veuillez consulter cette politique sur pour comprendre comment vos données personnelles seront traitées et protégées.
17. **Litiges :** Ce jeu-concours est régi par les lois du Maroc, à l'exclusion des dispositions relatives aux conflits de lois. En tant que condition de participation à ce jeu, le participant accepte que tout litige qui ne peut être résolu entre les parties, ainsi que toute cause d'action découlant de ou liée à ce jeu-concours, soit traité de manière individuelle, sans recours à une action de groupe, et soit exclusivement résolu devant le tribunal de première instance du lieu de résidence du participant. De plus, en cas de litige, le participant ne sera pas autorisé à obtenir des récompenses pour des dommages punitifs, accessoires ou consécutifs, y compris des honoraires d'avocat, au-delà des dépenses réelles engagées (c'est-à-dire les coûts directement associés à la participation à ce jeu-concours).